TABLE DES MATIÈRES

Mot du président du Comité de retraite 1
Rapport du président 2
Les membres des comités 5
Comité de retraite 5
Comité de placement 6
Comité de vérification 7
Comité de gestion 7
Administration du régime de retraite 8
Placement 9
Politique de placement 9
Composition et rendement du portefeuille 10
Historique des rendements 11
Autres informations 12
Participants au régime en 2014 12
Nouveaux retraités en 2014 13
Participants actifs décédés en 2014 13
Retraités et conjoints bénéficiaires décédés en 2014 13
Ententes de transfert réciproque 14

Annexe - États financiers audités au 31 décembre 2014

Mot du président du Comité de retraite

Lors de l'assemblée annuelle de juin 2014, Monsieur Louis Courville vous informait qu'il ne solliciterait pas un nouveau mandat à titre de président du Comité de retraite. Après avoir consulté les membres du Comité de retraite et du Comité de gestion, il a sollicité ma candidature étant donné ma grande expérience au sein du comité ainsi que ma connaissance de son fonctionnement. Membre du Comité de retraite et du Comité de placement depuis 2006, j'ai participé à toutes les étapes importantes et parfois difficiles de la gestion du régime de retraite. Cette proposition de nomination a été entérinée par les membres du Comité de retraite à son assemblée du 8 mai 2014. Je tiens à exprimer, au nom de tous, nos remerciements pour le travail efficace de M. Courville durant son mandat.

Le déficit actuariel de notre Caisse constitue encore un enjeu majeur ; les bons rendements obtenus au cours des dernières années sont encourageants mais demeurent cependant insuffisants pour assainir la situation à long terme. Ce déficit, les nouvelles dispositions en vigueur depuis le 1er janvier 2014 (« nouveau volet »), la modification du 1er janvier 2015 ainsi que la révision en cours de la politique de placement, ont été la toile de fond des actions du Comité en 2014 et les premiers mois de 2015.

***Les faits saillants de nos activités peuvent être groupés sous trois titres** :*

i) La révision de notre politique de placement

En effet, la conduite des placements constitue le plus important moyen d'action du Comité de retraite car le passif résulte des prestations du régime qui sont négociées entre les représentants des employés et l'École. À cet égard, notons qu'une portion de la Caisse sera dorénavant investie auprès de la Caisse de dépôt et placement. Cette portion représentera à terme une allocation d'environ 12 % des actifs de la Caisse qui seront investis dans des placements en immobilier et en infrastructure. D'autre part, des modifications importantes ont également été apportées au portefeuille obligataire du Régime afin de réduire les effets négatifs anticipés à la suite d'une hausse des taux d'intérêt.

ii) La mise en place du nouveau volet ainsi que du Fonds de stabilisation le 1er janvier 2014

Depuis le 1er janvier 2014, le coût et les risques sont partagés à part égales entre la Corporation de l'École Polytechnique et les participants au régime. En plus des modifications au taux de cotisations et aux prestations, des cotisations additionnelles sont versées à un Fonds de stabilisation. Les changements ainsi apportés freineront graduellement la croissance du « passif » pour l'avenir.

iii) La dotation qui a résulté des mouvements de personnel travaillant au Bureau de la retraite

Toutes ces activités ont exigé des efforts et du temps. Vous trouverez de plus amples détails à cet effet dans le présent rapport. Je tiens cependant à vous informer que tous les postes sont maintenant comblés au Bureau de la retraite à la suite de l'embauche d'une nouvelle analyste au régime de retraite, Mme Nancy Martins, et d'un conseiller en gestion des placements de la caisse de retraite (2 jours/semaine), M. Yvan Fontaine.

Au nom de tous, je remercie les membres du Comité de retraite pour leur excellent travail.

Benoit Barbeau - Président du Comité de retraite

Rapport du président

Au nom des membres du Comité de retraite, voici le rapport annuel du *Régime de retraite de la Corporation de l'École Polytechnique* pour l'année 2014. Ce rapport vise à présenter aux participants du régime les résultats financiers du régime de retraite ainsi que des éléments d'information quant aux activités du Comité de retraite et ses sous-comités de placement, de vérification et de gestion pour l'année terminée le 31 décembre 2014.

Durant cet exercice financier, le Comité de retraite a tenu sept assemblées régulières et une assemblée annuelle. Au cours de l'année 2014, Monsieur Benoit Barbeau a accepté la présidence du Comité de retraite, succédant à Louis Courville. Par ailleurs, Messieurs Denis Beaudry et Martin Pagé ont accepté respectivement de siéger sur le Comité de placement et le Comité de vérification. Lors de l'assemblée annuelle de 2014, Madame Carole Burney-Vincent et Monsieur Luc Baron ont été nommés membres pour un mandat de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée annuelle de juin 2017.

Quant au Comité de placement, il s'est également réuni à sept reprises. Le comité a rencontré six des huit gestionnaires du portefeuille de la caisse du régime. La mise en œuvre de la politique de placement s'est poursuivie avec l'embauche d'un gestionnaire pour des investissements en immobilier et en infrastructure et la fin d'un mandat pour un gestionnaire en immobilier. Le rendement de la caisse de retraite, en 2014, a été de 12,9 % avant les frais. Le rendement annuel est supérieur au rendement médian des autres caisses de retraite canadiennes pour les périodes d'un an et de quatre ans.

Le Comité de vérification a tenu trois assemblées. Il a traité principalement des états financiers audités du régime avec l'auditeur indépendant du cabinet comptable Deloitte. Les états financiers ont été complétés conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Comme il est indiqué aux états financiers audités annexés au présent rapport, l'actif net disponible s'élevait à 420 816 489 $ à la fin de l'exercice financier, soit au 31 décembre 2014. Les obligations au titre des prestations de retraite sont passées de 413 230 200 $ au 31 décembre 2013 à 470 854 000 $ au 31 décembre 2014 réparties comme suit: 457 559 100 $ pour l'ancien volet et 13 294 900 $ pour le nouveau volet. L'augmentation du déficit inscrit à l'État de la situation financière qui était de 39 463 818 $ au 31 décembre 2013 et qui est établi à 50 037 511 $ au 31 décembre 2014 est majoritairement attribuable aux changements apportés aux

hypothèses actuarielles lors de la préparation de la dernière évaluation actuarielle complète (table de mortalité et taux d'actualisation).

Le Comité de gestion s'est réuni régulièrement et a assuré le support aux autres comités. Aux fins d'une bonne gouvernance, tous les sous-comités ont présenté leur rapport de reddition de comptes pour l'année complétée. Le Comité stratégique s'est réuni une fois en 2014 et a déterminé les dossiers prioritaires pour l'année.

Le régime est de type prestations déterminées c'est-à-dire que la rente est établie selon une formule de calcul prévue dans le régime de retraite. Le régime est divisé en deux volets (avant et depuis le 1er janvier 2014) et la situation financière est évaluée pour chacun des deux volets. Concernant l'ancien volet soit la portion de notre régime acquise avant le 1er janvier 2014, les risques liés aux fluctuations entre la valeur marchande des actifs et le passif actuariel sont assumés par le promoteur du régime. Cela signifie que, pour protéger les rentes des participants acquises avant le 1er janvier 2014, Polytechnique a la responsabilité de combler les déficits selon l'approche de continuité révélés par les évaluations actuarielles du régime.

En ce qui a trait au nouveau volet soit la portion du passif acquise après le 31 décembre 2013, les risques liés aux fluctuations entre la valeur marchande des actifs et le passif actuariel sont dorénavant assumés, à parts égales, par le promoteur du régime et par les participants. Ainsi, depuis le 1er janvier 2014, un nouveau fonds de stabilisation a été créé. Des cotisations additionnelles y sont versées (selon les modalités du régime et sujettes à la Loi RCR), à parts égales, par les participants et la Corporation. Les montants accumulés dans ce fonds sont comptabilisés séparément et serviront (i) d'abord à compenser les cotisations d'équilibre pour tout déficit futur qui pourrait se développer dans la caisse à l'égard du service crédité à compter du 1er janvier 2014, (ii) à constituer les réserves minimales prévues par la loi et (iii) à procurer des augmentations des rentes.

La dernière évaluation actuarielle complète a été préparée en date du 31 décembre 2013 et a été déposée par le Comité de retraite auprès des autorités gouvernementales compétentes. Les résultats vous ont été communiqués lors de l'assemblée de juin 2014. La hausse du déficit a entraîné une hausse des cotisations de la Corporation rétroactivement au 1er janvier 2014. Le comité suit semestriellement l'évolution de la

situation financière du régime. Les cotisations d'équilibre pour combler le déficit de capitalisation de la portion acquise avant le 1er janvier 2014 se sont élevées à 7 963 920 $ pour l'année 2014. L'École a décidé de continuer de verser 100 % des cotisations d'équilibre en 2014 et de ne pas se prévaloir de la mesure d'allègement offerte par le gouvernement du Québec dans le cadre du financement des régimes de retraite universitaires. Le Comité de retraite a demandé à l'actuaire du régime de préparer une estimation de la situation financière du Régime semestrielle et les résultats les plus récents vous sont présentés à l'assemblée du 9 juin 2015.

Concernant l'évolution démographique, le nombre de participants actifs est passé de 1 101 au 31 décembre 2013 à 1 123 au 31 décembre 2014. Pour la même période, le nombre de retraités est passé de 567 à 601 alors que le nombre de personnes terminés et ayant le droit à une rente différée est passé de 269 à 244. L'évolution de la participation au régime durant l'année 2014 est détaillée en page 12. À titre informatif, le nom des nouveaux retraités ainsi que celui des participants décédés au cours de l'année sont énumérés en page 13.

J'invite également les participants actifs et non actifs à consulter le site Internet du régime à l'adresse *www.polymtl.ca/retraite* afin d'obtenir les informations à jour au sujet du régime de retraite.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Benoit Barbeau
Président du Comité de retraite

Les membres des comités

Comité de retraite

Au 31 décembre 2014, le Comité de retraite était constitué des douze membres suivants :

Quatre personnes nommées par le Conseil d'administration de la Corporation de l'École Polytechnique :

- Richard Hurteau
- Andrée L'Heureux, secrétaire
- Lili-Anna Peresa
- Gilles Savard

Deux personnes nommées par les participants actifs du personnel enseignant :

- Benoit Barbeau, président
- Luc Baron

Deux personnes nommées par les participants actifs du personnel non enseignant :

- Dominic Cappe
- Martin Pagé

Une personne nommée par les participants actifs :

- François Filiatrault (sans droit de vote)

Deux personnes nommées par les participants non actifs :

- Carole Burney-Vincent
- Denis Beaudry (sans droit de vote)

Une personne indépendante des participants et de la Corporation choisie par les membres du Comité de retraite :

- Gilles P. Grenier

Invitée d'office :

- Claudine Morin-Massicotte (Directrice du Bureau de la retraite)

Afin de s'acquitter de son devoir de fiduciaire, le Comité de retraite a confié des tâches spécifiques à certains de ses membres et les a regroupés en sous-comités permanents. Ces derniers sont appelés : Comité de placement, Comité de vérification, Comité stratégique et Comité de gestion.

Le Comité de retraite supervise le travail de ces comités. Il reçoit et analyse leurs rapports d'activités et s'assure qu'elles sont conformes aux dispositions du régime et aux lois applicables.

Comité de placement

Le Comité de placement au 31 décembre 2014 était constitué des quatre membres suivants :

- Denis Beaudry
- Dominic Cappe
- Gilles P. Grenier, président
- Gilles Savard
- Invités d'office :
    - la directrice et/ou le conseiller principal du Bureau de la retraite
    - le président du Comité de retraite

Le consultant en gestion des placements du Bureau de la retraite assiste les travaux du comité. Le Comité de placement a pour principales fonctions de gérer la caisse de retraite conformément à la politique de placement et de confier, en tout ou en partie, la gestion de la caisse à des gestionnaires reconnus. Le comité peut également retenir les services de conseillers en placement indépendants et donner des instructions relativement aux placements de la caisse de retraite.

Les noms des gestionnaires de portefeuilles en date du 31 décembre 2014 sont détaillés à la page 8.

Comité de vérification

Le Comité de vérification au 31 décembre 2014 était constitué des trois membres suivants :

- François Filiatrault, président
- Martin Pagé
- Lili-Anna Peresa
- Invités d'office :
    - la directrice du Bureau de la retraite
    - le président du Comité de retraite

Le Comité de vérification a pour fonction de mettre en place le plan d'audit des états financiers du régime avec l'auditeur indépendant et de s'assurer que tous les processus de suivi et d'administration du régime sont adéquats. De plus, le Comité de vérification recommande au Comité de retraite l'auditeur indépendant pour la prochaine année.

Comité de gestion

Au 31 décembre 2014, le Comité de gestion, auquel est invitée d'office la directrice du Bureau de retraite, était constitué du président et du secrétaire du Comité de retraite :

- Benoit Barbeau
- Andrée L'Heureux
- Invitée d'office : Claudine Morin-Massicotte

Le Comité de gestion a pour fonction de superviser l'accomplissement du mandat du Bureau de la retraite, de réviser l'évaluation actuarielle, d'examiner et de formuler des recommandations relatives à la gouvernance du régime et de proposer au Comité de retraite le budget annuel de fonctionnement du régime. Le Comité de gestion s'est réuni régulièrement tout au cours de l'année 2014.

Administration du régime

Le Comité de retraite, dans le cadre de ses fonctions, est assisté du personnel suivant :

Madame Claudine Morin-Massicotte, CRHA, M.B.A.
Directrice du Bureau de la retraite
poste 4171, courriel : claudine.morin-massicotte@polymtl.ca

Monsieur Yanick Gendron
Conseiller principal
poste 3267, courriel : yanick.gendron@polymtl.ca

Madame Nancy Martins
Analyste au régime de retraite
poste 2412, courriel : nancy.martins@polymtl.ca

Madame Annie Houle
Technicienne en administration
poste 4093, courriel : annie.houle@polymtl.ca

Monsieur Yvan Fontaine, CFA
Conseiller en gestion des placements du régime de retraite (2 jours/semaine)

Madame Céline Trépanier
Secrétaire de direction
poste 2203, courriel : celine.trepanier@polymtl.ca

Le Comité de retraite a également retenu les services des ressources externes suivantes :

Actuaire
Mercer

Conseiller externe à la gestion du portefeuille
Morneau Shepell

Exercice des droits de vote
Letko Brosseau

Gardien de valeurs
RBC, Services aux Investisseurs et de trésorerie

Gestionnaires externes du portefeuille
Addenda Capital
Bentall Kennedy
Caisse de dépôt et placement du Québec *(depuis le 1er juillet 2014)*
Dimensional Fund Advisors
Hillsdale
Letko Brosseau
Paul Capital Partners
State Street Global Advisors

Auditeur
Deloitte

Placement

Politique de placement

L'objectif visé par la politique de placement est d'optimiser le rendement total de la caisse par des investissements de qualité et de liquidités adéquates, tout en maintenant un niveau de risque approprié.

En 2014, le Comité de placement a débuté la révision de la politique de placement de la caisse de retraite et les travaux se poursuivront en 2015 en vue de formuler des recommandations au Comité de retraite.

L'objectif de rendement de la caisse est d'atteindre, à long terme (soit pour des périodes mobiles de 10 ans), un rendement annuel moyen brut supérieur de près de 3 % à celui qui aurait été obtenu par la gestion indicielle du PRP. Depuis l'année 2011, la caisse utilise la notion de portefeuille de référence du passif (« le PRP »), qui est un portefeuille visant à reproduire la sensibilité du passif aux changements de taux d'intérêt et d'inflation. Le PRP évolue dans le temps en fonction des changements démographiques et des caractéristiques du régime ainsi qu'en fonction des taux d'intérêt et d'inflation implicites.

Les études commandées par le Comité de placement suggèrent qu'un portefeuille dont l'actif est réparti de la façon suivante est en mesure d'atteindre l'objectif de rendement visé, en assumant un degré de risque acceptable à long terme.

Exprimée en dollars, la portion allouée à chaque catégorie d'actif n'est pas fixe. Un processus pour rééquilibrer de façon adéquate la répartition (exprimée en %) entre chaque catégorie d'actif est en place afin de maintenir le portefeuille à l'intérieur des balises déterminées dans la politique de placement.

Catégories	% de portefeuille selon la valeur marchande au 31 décembre 2014			
	Minimum	Cible*	Maximum	Caisse
Court terme	0,0	0,0	5,0	0,5
Obligations canadiennes	37,0	40,0	43,0	39,9
Revenu fixe total		40,0		40,4
Actions canadiennes				
- grande capitalisation	17,0	20,0	23,0	22,8
- petite capitalisation	3,0	5,0	7,0	3,88
Actions mondiales	12,6	15,0	17,4	20,6
Actions de pays émergents	7,0	10,0	13,0	8,5
Placements privés/infrastructure	0,0	5,0	7,0	0,02
Placements immobiliers	0,0	5,0	7,0	3,8
Actions totales		60,0		59,6

***** *En transition*

Composition et rendement du portefeuille

Le Comité de placement répartit l'actif aux gestionnaires de placements selon la structure jugée adéquate pour mettre en place la répartition souhaitée. Comme décrit à la page 8, huit gestionnaires externes administrent les placements de la caisse de retraite en conformité avec le mandat qui leur a été confié. Voici la répartition de l'actif par gestionnaire de portefeuilles en date du 31 décembre 2014 :

Gestionnaire	Catégorie	Proportion du portefeuille en %
Addenda Capital	Obligations	40,0
Bentall Kennedy	Immobilier canadien	1,5
Caisse de dépôt et de placement du Québec	Immobilier mondial	2,7
Dimensional Fund Advisors	Actions pays émergents	8,5
Hillsdale	Actions canadiennes à petite capitalisation	3,88
Letko Brosseau	Actions canadiennes et mondiales	36,8
Paul Capital Partners	Placement privé, biotech.	0,02
State Street Global Advisors	Actions mondiales	6,6
Total		100,00

Historique des rendements

Les deux tableaux ci-dessous indiquent les taux de rendement de la caisse de retraite pour les dix dernières années ainsi que les taux de rendement annualisés de la caisse pour ces mêmes dix années, tels que calculés par Mercer pour les années 2005 à 2012 et par Morneau Shepell pour les années 2013 et 2014. Les valeurs ajoutées en fonction des rendements du portefeuille cible ainsi que les rangs centiles de la caisse comparativement à l'ensemble des fonds équilibrés évalués sont également indiqués.

Taux de rendement annuels (%)

Année	Caisse	Portefeuille cible	Valeur ajoutée	Médiane	Rang quartile
2005	13,1	12,8	0,3	11,9	1
2006	12,8	12,4	0,4	13,0	3
2007	1,6	0,4	1,2	1,6	2
2008	-18,4	-16,3	-2,1	-15,9	4
2009	14,1	14,4	-0,3	16,4	4
2010	11,0	11,8	-0,8	10,0	2
2011	2,9	3,6	-0,7	-1,0	1
2012	11,0	8,3	2,7	9,1	1
2013	14,3	7,1	7,2	16,6	4
2014	12,9	11,8	1,1	10,8	1

Taux de rendement annualisés (%)

Année	Caisse	Portefeuille cible	Valeur ajoutée	Médiane	Rang quartile
1 an	12,9	11,8	1,1	10,8	1
2 ans	13,6	9,4	4,2	13,7	3
3 ans	12,7	9,0	3,7	12,5	2
4 ans	10,2	7,6	2,6	8,9	1
10 ans	7,0	6,1	0,9	7,3	3

Autres informations

Participants au régime en 2014

Les trois tableaux suivants démontrent l'évolution de l'état de la participation au régime au cours de l'année 2014 pour les participants actifs, les retraités ainsi que les participants ayant droit à une rente différée. Il est intéressant de noter, par exemple, que, bien que le nombre de participants actifs n'ait augmenté que de 22 personnes, soit 1 101 à 1 123, le mouvement des participants actifs représente en fait 79 nouvelles inscriptions comparativement à 57 cessations de participation active, soit au total 136 mouvements de participation. Quant aux participants terminés ayant droit à une rente différée, le nombre a diminué de 25 personnes, soit de 269 à 244. Cependant, le mouvement des participants terminés représente un total de 89 mouvements de participation. Le nombre de retraités a continué de croître pour passer de 567 à 601 à la fin de l'exercice 2014.

Participants actifs

Participants au début de l'exercice		1 101
Plus : nouveaux participants	79	
Moins : décès	2	
départs avant la retraite	25	
retraites	30	
		+ 22
Participants à la fin de l'exercice		1 123

Participants ayant droit à une rente différée

Participants au début de l'exercice		269
Plus : nouvelles rentes différées	32	
Moins : ententes de transfert réciproque	3	
décès	1	
retraites	6	
remboursements de droits	47	
		- 25
Participants à la fin de l'exercice		244

Participants retraités

Participants au début de l'exercice		567
Plus : nouveaux retraités	36	
nouveaux conjoints survivants	5	
Moins : décès de retraités et conjoints	7	
		+ 34
Participants à la fin de l'exercice		601

Nouveaux retraités en 2014

BEAUDRY-PARENT, Louise
BEAUPRÉ, Claude
BERNARD, Jean-Charles
CAMARERO, Ricardo
CHARTRAND, Luc
CHASSÉ, Dominique
CLOUTIER, Guy
CORMIER, France
CZEREMUSZKIN, Grzegorz
DALLAIRE, Hélène
DARRICK, François
DEMERS, Marie
DUCHARME, Francine
DUMONTET, Louise
ÉTHIER-CARRIER, Ghyslaine
FORTIN, Clément
GOSSELIN, Henriette
GOULET, Anne-Marie
KAMINSKA, Bozena
KARCZEWSKI, Wojciech
KLIM, Zdzislaw
LABONTÉ, Michel
LARAMÉE, Denis
LECLERC, Guy
LETELLIER, Hélène
LIMOGES, Pierre
MONGEAU, Nicole
PÉPIN, Dominique
PIYAKIS, Konstantinos
RICHARD, Roger
RUDKOWSKA, Grazyna
SAINT-PIERRE, Gilles
SAUVE, Michel
TELLIER, Luc
TON-THAT, Quoc-Anh
ZALCSZTEJN, Szloma

Participants actifs décédés en 2014

LAMBERT, Benoît
MARINEAU, Jean

Retraités et conjoints bénéficiaires décédés en 2014

ASSELIN, Louis
BÉLANGER, Jean-Yves
DESPARS, Francine
HOULE, Jean-Louis
MAUFETTE, Marcelle
MOREL, Émile
STEBEN, René

Ententes de transfert réciproque

Voici la liste des organismes avec lesquels des ententes de transfert sont en vigueur au 31 décembre 2014 :

- Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ);
- École des Hautes Études Commerciales;
- Université Bishop;
- Université Concordia;
- Université Laval;
- Université de Montréal;
- Université du Québec;
- Université de Sherbrooke;
- Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP, administré par la CARRA);
- Gouvernement fédéral;
- Conseil de fiducie mixte du régime de retraite des employé(e)s du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

Le Comité de retraite procède actuellement à l'élaboration des termes des nouvelles ententes qui pourraient être conclues avec Hydro-Québec et la Société de transport de Montréal (STM).

ANNEXE